

# AMNESTY INTERNATIONAL

## Déclaration publique

Index AI : MDE 13/028/2011 (Public)

AILRC-FR

8 mars 2011

## Iran. La Journée internationale de la femme entachée par la détention continue de dizaines de femmes

Amnesty International a appelé le 8 mars les autorités iraniennes à libérer immédiatement toutes les femmes détenues arbitrairement en Iran, notamment les militantes politiques, défenseuses des droits humains et membres des minorités ethniques et religieuses.

Soulignant l'exemple de neuf femmes prisonnières d'opinion dont les noms ont été soumis à la Commission des Nations unies sur le statut des femmes en août 2010 dans le cadre de la procédure de communication et dont un document d'une dizaine de pages, rendu public le 8 mars, évoque le parcours, l'organisation déplore le fait qu'en dépit des appels lancés pour demander leur libération ou pour que les charges retenues contre elles soient abandonnées, **Hengameh Shahidi, Shiva Nazar Ahari, Alieh Aghdam-Doust, Ronak Safazadeh, Zeynab Beyezidi, Mahboubeh Karami, Behareh Hedayat, Masoumeh Karabi et Rozita Vaseghi** sont toutes emprisonnées ou passibles d'un emprisonnement imminent.

Amnesty International s'inquiète également du sort de dizaines d'autres femmes actuellement détenues arbitrairement, beaucoup en tant que prisonnières d'opinion, pour leurs actions politiques pacifiques ou leur travail en tant que défenseuses des droits humains. Parmi elles, se trouvent deux militantes politiques connues, **Zahra Rahnavard** et **Fatemeh Karroubi**, actuellement détenues dans des conditions peu claires pouvant s'apparenter à une disparition forcée, ainsi que leurs époux respectifs, Mir Hossein Moussavi et Mehdi Karroubi, dirigeants de l'opposition. **Fakhrohsadat Mohtashemipour**, membre du Comité central du parti réformiste d'opposition le Front de participation à l'Iran islamique, a été arrêté le 1<sup>er</sup> mars 2011, manifestement en représailles, en raison de son action continue en faveur de la libération de son mari emprisonné, Mostafa Tajzadeh, homme politique, ancien vice ministre de l'Intérieur sous l'ancien président Khatami et conseiller de Mir Hossein Moussavi. Le même jour, la journaliste **Mahsa Amrabadi**, qui a interjeté appel de sa condamnation à un an d'emprisonnement pour « propagande contre le régime », a également été arrêtée.

Une consœur journaliste, **Nazanin Khosravani**, qui a écrit pour plusieurs publications réformistes et se trouve en détention depuis le 2 novembre 2010, doit comparaître pour « agissements contre la sûreté de l'État ». **Nasrin Sotoudeh**, avocate de renom pour la défense des droits humains, arrêtée le 4 septembre 2010, purge une peine de 11 années d'emprisonnement après avoir été reconnue coupable de charges analogues formulées dans les mêmes termes vagues. **Fatemeh Masjedi**, membre de la campagne Un million de signatures (également appelée Campagne pour l'égalité), mouvement de citoyens iraniens qui vise à mettre un terme à la discrimination à l'égard des femmes dans le droit iranien en recueillant un million de signatures, est incarcérée depuis janvier 2011 à la prison Langaroud de Qom, où elle purge une peine de six mois de réclusion. Elle a été reconnue coupable de « propagande contre le régime en faveur d'un groupe féministe [la Campagne] en distribuant [des documents] et en recueillant des signatures pour une pétition visant à faire modifier les lois discriminatoires à l'égard des femmes » et pour

« publication de documents soutenant un groupe féministe opposé au régime ».

De nombreuses autres femmes, prisonnières politiques et prisonnières d'opinion, purgent de longues peines de prison, prononcées à l'issue de procès inéquitables. **Fariba Kamalabadi** et **Mahvash Sabet**, membres de la minorité religieuse baha'i d'Iran, non reconnue, ont été condamnées en août 2010, en même temps que cinq hommes de la communauté baha'i, à 20 ans de réclusion pour plusieurs « crimes », notamment « espionnage pour le compte d'Israël », « insultes au caractère sacré d'une religion » et « propagande contre le régime ». Elles ont été acquittées en appel, en septembre 2010, de certaines de ces charges, notamment de la charge d'espionnage mais doivent purger une peine d'emprisonnement réduite à 10 ans, maintenue en appel, pour « agissements contre la sûreté de l'État » et « propagande contre le régime » notamment. Au cours de ces dernières semaines, elles ont été transférées dans la section 200 de la prison Rejai Shahr (également appelée Gohardasht) à Karaj, notoirement connue pour ses conditions de détention particulièrement difficiles et auraient été menacées physiquement par d'autres prisonniers. **Mahdieh Golrou**, militante étudiante en faveur du droit des femmes, arrêtée en décembre 2009, purge une peine de deux années de prison pour ses activités pacifiques et pourrait rester en détention une année supplémentaire pour une peine à laquelle elle avait été précédemment condamnée avec sursis. Elle risque également de devoir répondre à de nouveaux chefs d'inculpation en lien avec une lettre ouverte publiée en novembre 2010 à l'occasion de la Journée des étudiants en Iran.

Amnesty International demande instamment aux autorités iraniennes de considérer favorablement et de soutenir le militantisme des femmes iraniennes qui souhaitent un plus grand respect de leurs droits dans la société iranienne, au lieu de les enfermer pour des années à l'issue de procès inéquitables, souvent sur la base d'accusations formulées en termes vagues ayant trait à la « sûreté nationale ».

### Complément d'information

Le texte soumis par Amnesty International à la Commission sur le statut des femmes est disponible à l'adresse <http://www.amnesty.org/en/library/info/MDE13/027/2011/en>

Les renseignements qui suivent sont des données actualisées concernant les neuf femmes dont les noms figurent dans le texte :

**La journaliste Hengameh Shahidi**, conseillère de Mehdi Karroubi au cours de la campagne présidentielle menée par ce dernier en 2009, est toujours détenue à la prison d'Evin à Téhéran où elle purge une peine de six mois d'emprisonnement.

**La militante des droits humains Shiva Nazar Ahari** a été remise en liberté sous caution en septembre 2010. Quelques jours plus tard, elle a été condamnée respectivement à trois ans et demi d'exil interne pour « *moharabeh* » (inimitié à l'égard de Dieu) et six mois pour « propagande contre le régime ». ces peines ont été confirmées en appel en janvier 2011. Une autre condamnation à deux années d'emprisonnement pour « rassemblement et complot en vue de commettre un crime » a été infirmée en appel par la 36<sup>ème</sup> branche de la cour d'appel. Elle reste en liberté en attendant d'être convoquée pour commencer à effectuer sa peine.

**La militante pour les droits des femmes Alieh Aghdam-Doust** effectue une peine de trois ans de réclusion à la prison d'Evin. En novembre 2010, elle aurait été placée à l'isolement pendant une semaine pour avoir protesté contre le transfert de prisonnières politiques dans « l'aile méthadone » de la prison où sont détenues les femmes toxicomanes et où les conditions de détention seraient particulièrement dures.

**La militante kurde pour les droits des femmes Ronak Safazadeh** effectue une peine de six années de réclusion à la prison de Sanandaj, dans la province du Kurdistan. Elle a passé son examen d'entrée à l'université en 2010 et tente de poursuivre ses études en prison.

**La militante kurde pour les droits des femmes Zeynab Beyezidi** effectue une peine de quatre années de réclusion en exil interne à la prison de Zanjan, dans la province de Zanjan.

**La militante pour les droits des femmes Mahboubeh Karami** a été libérée en échange d'une caution d'environ 360 000 euros le 18 août 2010. Elle avait été condamnée à quatre années de réclusion par la 26<sup>ème</sup> branche du tribunal révolutionnaire après avoir été déclarée coupable de « appartenance à une organisation illégale (l'Association des droits de l'homme d'Iran) », « rassemblement et complot dans l'intention de porter atteinte à la sûreté de l'État et de diffuser de la propagande contre le régime ». Acquittée de la charge de « diffusion d'informations mensongères », sa peine a été réduite en appel à trois ans en février 2011. Elle reste en liberté en attendant d'effectuer sa peine.

**L'étudiante militante pour les droits des femmes Behareh Hedayat** effectue sa peine de neuf années et demie de réclusion dans la prison d'Evin. Le 27 décembre 2010, elle a comparu devant la 4<sup>ème</sup> branche du tribunal de la prison d'Evin en même temps qu'une autre dirigeante étudiante, Majid Tavakkoli, pour répondre des charges supplémentaires de « propagande contre le régime » et « agissements contre la sûreté nationale en conspirant contre le régime ». Ces nouveaux chefs d'inculpation font référence aux lettres critiquant les autorités, publiées avant la Journée des étudiants (le 7 décembre 2010) et attribuées aux deux étudiantes.

Suite à la publication de la lettre, Behareh Hedayat a été transférée dans « l'aile méthadone » de la prison d'Evin où elle a été interrogée, tandis que tout contact avec sa famille lui était refusé. Elle a entrepris une grève de la faim d'une semaine en signe de protestation. Elle a été autorisée à voir sa famille le 5 janvier 2011. Elle souffre de calculs rénaux depuis son incarcération et ne recevrait pas les soins appropriés à son état.

Le 2 février 2011, elle a comparu devant la 28<sup>ème</sup> branche du tribunal révolutionnaire de Téhéran en même temps que Majid Tavakkoli et Mahdieh Golrou, en lien avec les lettres écrites par elles trois pour la Journée des étudiants, mais toutes trois ont refusé de participer à la procédure, arguant du fait que leurs avocats n'étaient pas présents. Fin février 2011, Behareh Hedayat et Mahdieh Golrou auraient toutes deux été interdites de visites par leurs proches pour une période d'au moins sept semaines.

**Masoumeh Kabi**, membre de la minorité arabe ahwazi d'Iran, purge une peine de quatre années et demie de réclusion à la prison de Khuzestan, à Ahvaz. Sa famille n'aurait pas été autorisée à lui rendre visite depuis environ deux mois.

**Rozita Vaseghi**, qui purge une peine de cinq ans de prison, serait à présent détenue avec d'autres prisonnières baha'i dans la prison Vakilabad, à Mashhad, après six mois à l'isolement. En octobre 2010, de nouveaux chefs d'inculpation auraient été retenus contre elle, elle serait accusée de « diffusion des enseignements baha'i », et « insultes au caractère sacré de l'islam ». Elle serait en mauvaise santé, aurait perdu beaucoup de poids et souffrirait d'hypotension.